

Département  
du **BAS-RHIN**  
Arrondissement  
de **MOLSHEIM**  
Conseillers élus : 13  
Conseillers en fonction : 13  
Conseillers présents :

## COMMUNE de TRAENHEIM

### EXTRAIT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE extraordinaire du 30 juin 2017 ouverte à 20h00  
Convocation remise le 27/06/2017 - Séance publique.

Sous la présidence de Mr Gérard STROHMENGER, Maire

Membres présents : Mrs MARCQUE Jean, David WETTERWALD, Mme FRITSCH Viviane, adjoints au Maire ; Mme SCHIMBERLE Christiane, Mrs ANSTOTZ Robert, ROSIN Alexandre, KLEIN Jean-Renaud, FINCK David, BASTIAN Frédéric, Cyrille MEYER, Mme ROTHGERBER Heike, M. GULLY Guillaume, M. Robert ANSTOTZ

Membres absents :

Secrétaire de séance : Mr MARCQUE Jean

#### **OBJET 1 : Recrutement contrat aidé – adjoint administratif – temps complet** **97. Contrat d'accompagnement dans l'emploi et ouverture de poste correspondant**

Suite à la mise en disponibilité de l'adjoint administratif Audrey PEREA, en poste dans la commune depuis le 16 mars 2015,

Madame Marie-Paule SCHEYDER est recrutée a compté du 1<sup>er</sup> juillet pour un poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe.

Il s'agit d'un contrat type « Contrat Unique d'Insertion »

Vu la loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008, généralisant le revenu de solidarité active réformant les politiques d'insertion,

Vu le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion,

Le Conseil Municipal, Décide, à l'unanimité

de créer un poste dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi dans les conditions ci-dessous :

CAE, 35 heures hebdomadaires annualisées, rémunération à définir dont prise en charge du conseil départemental, durée du contrat de 12 à 36 mois.

Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires et à signer les conventions correspondantes ainsi que les contrats de travail.

**Après en avoir délibéré le conseil approuve cette démarche**

Vote « Pour » : 10

Vote « Abstention » : 3

Vote « Contre » : -

#### **OBJET 2 : Indemnités régisseur pour le poste de secrétaire de mairie**

Le conseil municipal accepte que la secrétaire de mairie Marie-Paule SCHEYDER puisse percevoir l'indemnité prévue par l'arrêté du 28 mai 1993. Montant de l'indemnité de responsabilité annuelle : 110 €.

Vote « Pour » : 10

Vote « Abstention » : 3

Vote « Contre » : -

Extrait certifié conforme au Procès-verbal

Publié le 4 juillet 2017

Transmis à la Sous-préfecture

Le Maire : Gérard STROHMENGER

